

TRIAL SAISON 2018

Catégories

Les catégories de licences suivantes sont délivrées : Assistants, Loisirs, Espoirs -80cc, Espoirs - 125cc, Randonneurs, Gentlemen, Juniors, Seniors, Classic, Nationaux et Internationaux

Le coordinateur Trial avec l'accord du bureau permanent de la commission sportive se réserve le droit de faire monter ou descendre certains pilotes de catégorie sur base des résultats prestés au cours de la saison. Le Champion de Belgique dans chaque catégorie devra monter dans la catégorie supérieure sauf avec l'accord du GT Trial.

1. Catégorie Espoirs moins de 80cc & machines électriques :

Balisage en bleu

2. Catégorie Espoirs moins de 125cc :

Balisage en vert

Les catégories espoirs sont des catégories de compétition. Néanmoins en cas d'épreuve en Flandres ces catégories ne pourront être prévues au programme (législation flamande : 15 ans)

3. Catégorie «Randonneurs»

Balisage vert

Réservée aux pilotes de moins de 40 ans n'ayant jamais obtenu de licence F.M.B, F.M.W.B. ou V.M.B.B. autre que celle de Randonneurs.

4 Catégorie «Gentlemen»

Balisage vert

Réservée aux pilotes Randonneurs (saison **2017**) de plus de 40 ans.

Réservée aux pilotes Juniors à leur demande et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

5. Catégorie «Juniors»

Balisage en blanc

Réservée aux pilotes de moins de 40 ans

Libre choix au coureur sauf dispositions prévues pour les autres catégories.

Le pilote qui ne souhaite pas monter en Nationaux n'est pas obligé de le faire.

6. Catégorie : Catégorie Senior

Balisage en blancs

Réservée aux pilotes de plus de 40 ans issus de la catégorie Juniors

Réservée aux pilotes nationaux de plus de 40 ans à leur demande et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

Réservée aux autres pilotes de plus de 40 ans à leur demande et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

7. Catégorie «Nationaux»

Balisage en rouge

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Juniors

Réservée aux pilotes Internationaux à leur demande et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

Réservée aux autres pilotes à leur demande et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

8. Catégorie «Internationaux»

Balisage en jaune

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Nationaux.

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Juniors qui font preuve de dons exceptionnels et avec l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

Réservée aux autres pilotes à leur demande et l'accord du Coordinateur Trial et du bureau permanent de la Commission Sportive

9. Catégorie «Loisirs»

Balisage en bleu

Catégorie ouverte à tout participant

10. Catégorie «Classic»

Balisage en bleu

Catégorie ouverte à tout participant avec une moto de trial de 1978 à 1998, moteur à refroidissement par air.

AGE DES COUREURS

Constatation de l'âge : - Les âges minimaux débutent à la date de l'anniversaire de l'âge minimum du coureur. Les âges maximaux éventuellement prévus pour certaines classes se terminent le 31 décembre de l'année pendant laquelle le coureur a atteint cet âge.

NUMEROS DE COURSE ET DOSSARDS

Les dossards seront annuellement fournis avec la licence annuelle de trial. Ce dossard est millésimé et ne peut donc être utilisé qu'une saison. Les Fédérations Affiliées (FMWB ou VMBB) attribueront les numéros de course correspondant à ce dossard. La distribution sera effectuée lors des premières épreuves.

LICENCES ET INFOS POUR LES ASSISTANTS

Chaque pilote peut être accompagné d'un assistant âgé d'au minimum 18 ans et qui le suit sur le parcours. Les assistants **doivent être en possession d'une licence FMB Assistant Trial** délivrée par la Fédération Affiliée du pilote concerné (FMWB ou VMBB). Cette licence comprend également une assurance individuelle.

Les assistants qui assistent des pilotes inscrits doivent également s'inscrire au secrétariat de course. Ils y recevront contre la somme de 5 € une carte les autorisant à pénétrer dans les zones

Les assistants (suiveurs) sont autorisés à l'intérieur de l'enclos et dans la section pour des raisons de sécurité lorsque son pilote la franchit **et après avoir présentée sa carte aux commissaires responsable de la zone**. Ils doivent suivre le même parcours que le coureur, sauf si une déviation est prévue ou autorisée par l'organisateur.

Les assistants doivent porter en permanence, quand ils sont à moto ou à l'intérieur d'une section, **un dossard**, des bottes en cuir jusqu'aux genoux, des pantalons longs, une chemise à manches longues ainsi qu'un casque et des gants.

Il doit impérativement respecter les consignes de sécurité d'un pilote de trial. En cas de non-respect de cette règle, l'assistant recevra un avertissement et, en cas de récidive, un échec sera imputé à son pilote et une sanction décidée par le groupe travail trial.

Les assistants ne peuvent modifier le tracé, ni l'état de la section sous peine d'exclusion

Dossards assistants avec bandeau noir et lettres blanches

NOUVEAUTES AU REGLEMENT 2018

Règlement sportif

- Pour les assistants **dossard orange et chiffre blanc.**

Règlement technique

- Coupe-circuit au poignet obligatoire
- Protection pignon arrière et disque frein arrière

DEMANDES DE LICENCE

La FMB, la VMBB et la FMWB lancent une nouvelle application pour les demandes de licences 2018 de types sportives et loisirs. Vous pouvez installer cette application "My FMB-BMB" sur votre ordinateur ou laptop en utilisant le lien publié sur la page d'accueil de la FMB ou via le lien suivant :

<http://fmb-bmb.magelan.be/>

L'application sera également prochainement disponible sur smartphone et tablette (via Apple et Google play store).

Attention : Les licenciés 2017 devront s'inscrire via le bouton 'Licencié sport 2017', les autres coureurs via le bouton 'Nouveau licencié'.

Les demandeurs d'une licence 2018 annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le dimanche.

RAPPELS

- Les pilotes âgés de 15 à 18 ans n'étant pas titulaires du permis de conduire requis (A3 classe B, c.-à-d. 50cc maximum 40 Km/H, etc.) ne pourront à aucun moment rouler sur la voie publique sous peine d'exclusion immédiate et/ou de sanctions plus graves décidées par le Bureau Permanent de la Commission Sportive Nationale. Ces pilotes devront se déplacer accompagnés et ne pas circuler sur la voie publique et suivre les directives figurant sur les feuilles d'explication afin d'obtenir la licence de leur choix.
- **L'utilisation du tapis environnement est obligatoire dans le parc des coureurs.**

**LE REGLEMENT TRIAL 2018 POURRA BIENTOT ETRE CONSULTE
SUR LE SITE INTERNET FMB : www.fmb-bmb.be**